

Documents à fournir

- Pièce d'identité valide
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Attestation d'assurance Responsabilité civile
- Signature d'un contrat de location et des conditions générales de location

Mode de paiement

- **Le paiement se fait auprès du Trésor Public** et vous sera adressé dans un délai d'un mois après le début de la location. Tout type de paiement est possible (chèque, CB, espèces), ou par télépaiement (TIPI).

Aides possibles de l'employeur

- **Si vous utilisez votre vélo pour des trajets domicile-travail**, votre employeur a l'obligation, sous certaines conditions, de prendre en charge au moins 50% de votre abonnement (car il s'agit d'un service public de location de vélo).
- **Certains employeurs ont mis en place l'Indemnité Kilométrique Vélo (IKV)**. Évaluée à 0,25 €/km parcouru et exonérée de cotisations sociales, elle est facultative. Renseignez-vous auprès de votre employeur.

Kit vélo

Un kit est fourni avec la location du vélo :

- Gilet rétroréfléchissant certifié
- Casque
- Antivol
- Rétroviseur
- Panier

Une question ? une réservation ?



Contactez
Les Grandes Roues
lesgrandesroues@gmail.com
Tél. : 06 66 15 65 80



Fonds européen agricole pour le développement rural:
l'Europe investit dans les zones rurales

LOUEZ Roulez

Votre nouveau système de **location de vélos à assistance électrique** sur le territoire de Granville Terre & Mer



Création : Service Communication GTM / Novembre 2019 - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE.

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA
CRÉATION VERTÉ
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Granville
Terre & Mer
Communauté de Communes

Et si vous passiez au vélo à assistance électrique pour aller au boulot ?

La Communauté de communes Granville Terre et Mer facilite vos déplacements en proposant un service de location de vélo à assistance électrique. Les Grandes Roues, prestataire de la Communauté de communes, assure la gestion de location des vélos.

- + écologique
- + économique
- + d'activité physique et d'espérance de vie
- + rapide et pratique en ville



Vous habitez l'une des 32 communes de Granville Terre et Mer ?
Ce service est fait pour vous !

- Sont prioritaires les personnes qui souhaitent utiliser le vélo pour leurs trajets professionnels ou pour rechercher un emploi [à partir de 16 ans].
- Offre limitée à 1 vélo par foyer.

Vous pouvez louer votre vélo pour une durée de 1 à 6 mois maximum

À noter : le vélo doit être stationné dans un endroit clos et sécurisé.

Comment ça fonctionne ?

Service accessible dans la limite des vélos disponibles

Étape 1

- Je remplis le formulaire de demande de pré-réservation sur granville-terre-mer.fr ou je contacte directement **les Grandes Roues**.
- Je vérifie que j'ai bien l'intégralité des documents à fournir et je prends connaissance des conditions générales de location.

Étape 2

Les Grandes Roues me fixent un rendez-vous pour signer le contrat et prendre possession du vélo*.

* sous réserve de disponibilité d'un vélo

Étape 3

- **Je signe le contrat** et je fournis les documents demandés.
- **Je repars avec mon vélo** et son kit, après les réglages et conseils des Grandes Roues.

Je peux profiter du vélo en toute sécurité !

Étape 4

Je paie ma location à réception de la facture (envoyée par le Trésor Public [1 mois après la prise en main]).

Étape 5

Je reprends contact avec Les Grandes Roues avant la fin de mon contrat pour restituer le vélo et son kit.

Quels tarifs ?

	1 mois	3 mois	6 mois
Tarif normal	40 €	100 €	160 €
Tarif réduit (-26 ans)	30 €	75 €	120 €

Aucune caution n'est demandée mais le vélo ainsi que son kit sont sous l'entière responsabilité de l'emprunteur durant la période de location et doivent être restitués propres et en bon état.
Tout dommage éventuel vous sera facturé par le Trésor Public.